

# Partir en classe de découvertes avec Jeunesse au Plein Air



**JPA est un réseau d'organisations engagé pour l'accès de tous les enfants aux vacances et loisirs collectifs et éducatifs.** Notre association soutient financièrement le départ en séjours collectifs et notamment l'organisation des classes de découvertes. JPA encourage la mixité, le vivre ensemble et l'accueil des jeunes en situation de handicap.

## Bénéficiaire des aides "Ma classe en voyage"

**Ma classe en voyage** est un dispositif d'aides au départ en classes de découvertes, proposée par JPA en partenariat avec l'ANCV, Enfance et Montagne et la Fédération Française de Voile (FFVoile).

L'établissement peut faire sa demande auprès de JPA, en respectant les critères suivants :

- ➔ **4 nuitées** minimum
- ➔ L'élève doit avoir entre **3 et 18 ans** pendant le séjour
- ➔ Un **co-financement** est obligatoire
- ➔ Le séjour doit se dérouler sur le territoire de l'**Union européenne**
- ➔ L'établissement doit être en **QPV ou en commune de moins de 2 000 habitants**, aides maximum sans justificatif CAF



Une **suraide de 100 €** est disponible pour chaque enfant en situation de handicap ayant un QF < 900, en fournissant une notification MDPH et une attestation de paiement de la CAF.

Critères	30 élèves minimum	20 à 29 élèves	19 à 5 élèves
20 à 30% des élèves avec un QF <= 900 €	345 €	230 €	115 €
31 à 40% des élèves avec un QF <= 900 €	690 €	460 €	230 €
41 à 50% des élèves avec un QF <= 900 €	990 €	660 €	330 €
Plus de 50% des élèves avec un QF <= 900 €	1 200 €	800 €	400 €
Etablissement en QPV	1 200 €	800 €	400 €
Etablissement dans une commune de - 2 000 habitants**	1 200 €	800 €	400 €

\* Avec un justificatif de la commune

Une suraide est disponible (jusqu'à 500 €) pour les activités voile dans le cadre d'une classe de mer avec la FFVoile. Plus d'informations sur notre site [www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr).

## Aides pour les classes de maternelle

Ces aides sont disponibles pour les établissements en QPV ou dans une commune de moins de 2 000 habitants. Le séjour doit être d'une nuitée minimum avec une aide financière de :

- ➔ **300 €** pour 1 à 3 nuitées, pour un groupe de **20 élèves minimum**.
- ➔ **200 €** pour 1 à 3 nuitées, pour un groupe de **moins de 20 élèves**.





## Demander une aide

Pour en savoir plus sur les aides Ma classe en voyage et déposer votre demande d'aide, rendez-vous sur le site Internet [jpa.asso.fr](http://jpa.asso.fr) ou en scannant le QR code :



## JPA vous accompagne dans votre projet !

JPA développe des ressources pour vous accompagner :



Pour **organiser votre séjour** avec la revue juridique "Sorties scolaires et classes de découvertes" et "Voyages scolaires", disponibles en scannant le QR code ci-contre ou en se rendant sur <https://juridique.jpa.asso.fr/produit/offre-ecole/>



Animer des **séances pédagogiques** avec votre classe sur les droits de l'enfant et la solidarité avec notre **Campagne d'éducation à la solidarité et à la citoyenneté**. Pour en savoir plus, scannez le QR code ou bien rendez-vous sur le site <https://jpa.asso.fr/>



Notre newsletter « Coopérons avec l'école » vous donne rendez-vous entre chaque vacances scolaires pour découvrir des initiatives, ressources et actualités pour nourrir vos pratiques pédagogiques en lien avec les séjours collectifs et la solidarité. Pour vous inscrire, scannez le QR code ou bien rendez-vous sur le site <https://jpa.asso.fr/>



**Plus d'informations sur notre site Internet :**  
**[www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr)**

**Restons en contact**

**Pierre Mennevret**, Chargé de mission plaidoyer école  
[p.mennevret@jpa.asso.fr](mailto:p.mennevret@jpa.asso.fr)

